

français ou l'analyse du discours. Deuxièmement, il s'agit d'une contribution en science politique alors que, jusqu'à présent, les travaux sur le sujet étaient plutôt traités par des historiens ou des journalistes. Enfin, le texte est suffisamment vulgarisé pour intéresser un public large en raison de son format et de son style.

Toutefois, le format atypique, engagé et court pourrait frustrer des universitaires désireux de lire une analyse empirique approfondie. À cet égard, l'ouvrage aurait pu fournir de plus amples explications concernant la méthodologie et quelques notions rhétoriques. Ces dernières pourraient rester obscures pour un public non-averti. Par ailleurs, l'ouvrage *Reactionary Democracy: How Racism and the Populist Far Right Became Mainstream* d'Aurélien Mondon et d'Aaron Winter (2020) pourrait répondre à quelques interrogations et fournir un cadre théorique très complet sur le processus de banalisation du racisme et de l'extrême-droite.

Quoiqu'il en soit, cet essai représente une lecture très argumentée et documentée. De plus, il offre une riche introduction à la rhétorique pour mener une lecture critique et ouvrir la voie à de nouvelles études portées cette fois-ci sur les discours électoraux de Zemmour.

Bibliographie

Mondon, Aurélien, et Aaron Winter. 2020. *Reactionary Democracy: How Racism and the Populist Far Right Became Mainstream*. London : Verso Books.

Souverainetés et autodéterminations autochtones : Tiayorihoten'

Geneviève Nootens et Geneviève Motard (dir.), Québec : Presses de l'Université Laval, 2022, pp. 270

Éléna Choquette, Université du Québec en Outaouais (elena.choquette@uqo.ca)

Geneviève Motard et Geneviève Nootens rassemblent dans ce nouvel ouvrage les contributions d'une douzaine de chercheuses et chercheurs sur la question des souverainetés autochtones. Dans l'introduction qu'elles cosignent, Motard et Nootens définissent les paramètres du débat qu'elles mettent en place. En Occident, la souveraineté renvoie le plus souvent au droit absolu, perpétuel et indivisible des gouvernements étatiques à « être obéis » (2). Historiquement, l'exercice de la souveraineté des États coloniaux a exclu les peuples autochtones du domaine du politique. L'ouvrage s'attache à étudier les expressions contemporaines des souverainetés et autodéterminations autochtones.

Dans l'introduction, les directrices rapportent bien l'ambivalence de la notion de souveraineté dans le contexte des luttes autochtones pour l'exercice de leur droit à l'autodétermination. D'une part, le concept de souveraineté peut reconduire la logique coloniale qui soutient notamment que seules les grandes communautés dotées d'un gouvernement étatique souverain constituent des « nations ». Cette logique conduit à la conclusion que les peuples autochtones, qui vivent maintenant à l'intérieur des frontières des États coloniaux ne recoupant en rien la cartographie des nations autochtones, ne peuvent que difficilement aspirer à une souveraineté—dont plusieurs ne veulent d'ailleurs pas. D'autre part, les directrices notent que des leaders autochtones s'approprient la notion de *souveraineté*, malgré son bagage colonialiste, pour porter l'autodétermination autochtone. C'est entre ces deux pôles que s'inscrivent les neuf chapitres du livre, autant de contributions s'intéressant aux expressions autochtones de souveraineté et d'autodétermination « en dehors du cadre juridico-normatif de l'état colonial » (1).

Le livre collectif a le grand mérite de considérer certaines questions parmi les plus fondamentales et épineuses qui touchent les relations entre les peuples autochtones et les États coloniaux. Comment concilier le droit autochtone avec l'ordre constitutionnel et juridique qui prévaut dans ces États? Comment les politiques publiques peuvent-elles soutenir la résurgence autochtone? Pour répondre à ces questions, les contributions partent du concept de *Tiayoriho'ten'* qui, chez les Wendats, signifie « dans nos propres mots », « selon nos propres lois, nos propres coutumes ».

Parmi les chapitres les plus porteurs et radicaux, on remarque celui d'Aimée Craft et de Sabrina Diotte. Elles proposent que la politique qui consiste à délocaliser les parturientes autochtones dans les hôpitaux des grandes villes canadiennes produit une « une double dissociation—des connaissances autochtones et des rites—qui se traduit physiquement par l'exclusion des nations autochtones de leur territoire et spirituellement par la désagrégation des rapports spirituels avec la Terre mère » (174). Plusieurs nations autochtones affirment leur souveraineté territoriale par les naissances, soutiennent Craft et Diotte. De ce fait, l'institutionnalisation et la médicalisation des accouchements, qui ont eu pour effet de délocaliser les naissances, doivent être repensées. Dans le même esprit, le chapitre de Kiera Ladner sur la résurgence constitutionnelle autochtone propose avec audace de considérer l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, qui oblige tous les gouvernements étatiques canadiens à agir dans l'optique de la réconciliation, comme un des piliers de l'ordre constitutionnel canadien.

D'autres contributions ne repensent pas la décolonisation des États coloniaux de manière aussi fondamentale. Dans leur chapitre sur les modèles de gouvernance forestière, Jean-Michel Beaudoin, Guy Chiasson et Luc Bouthillier ne prennent pas toujours la pleine mesure de l'exigence, formulée avec justesse par Craft et Diotte, d'abandonner la notion de souveraineté comme un ensemble de droits fonciers qui permet d'exercer une emprise sur la terre (195). À certains égards, le chapitre de Lorinda Riley semble nager à contrecourant de la démarche décoloniale. Elle y avance cinq principes qui doivent être respectés pour reconstruire la légitimité interne des gouvernements tribaux aux États-Unis, lourdement endommagée, comme elle le rappelle, par l'imposition d'un mode de gouvernance par les autorités coloniales. Ces critères comprennent notamment le respect des processus, la transparence et la participation. La pertinence des critères avancés n'étant pas suffisamment étayée, leur légitimité n'est en l'espèce pas démontrée. La contribution de Michael Elliott sur le colonialisme d'établissement constitue une réponse intéressante au chapitre de Riley. Il y propose que la « souveraineté autochtone fait face à des exigences asymétriques lorsqu'il s'agit de se définir et de se circonscrire en échange d'un espoir d'être reconnues » (106). Plutôt que de s'engager dans cette voie, il propose de délégitimer l'ordre politique prédominant, c'est-à-dire d'interrompre les mécanismes de relégitimation coloniale qui re-assujettissent les souverainetés autochtones (102).

En définitive, toutes les contributions ne partagent pas une même vision de ce qu'exige la décolonisation. Pour certaines, la souveraineté autochtone peut être réalisée sans que les institutions coloniales ne soient fondamentalement remises en question. Le chapitre de Viviane Toki sur les tribunaux autochtones va aussi dans ce sens, puisqu'il permet de continuer à « travailler dans le cadre du système juridique occidental dominant » (203). Pour d'autres, l'exercice du droit autochtone à l'autodétermination passe par le refus d'obéir à toutes les lois et institutions qui reconduisent la logique coloniale de la dépossession autochtone. Cette ambivalence dans la définition des exigences de la décolonisation se reflète dans l'introduction des directives de l'ouvrage. Elles y posent la question radicale de la souveraineté ou des ordres constitutionnels et juridiques autochtones, mais reviennent aux conséquences de cette souveraineté pour l'État de droit, la démocratie et les politiques publiques sans pleinement problématiser le caractère colonial de ces institutions. En fait, cette ambivalence marque l'ensemble des débats sur la souveraineté autochtone et, en définitive, cet ouvrage collectif rapporte très bien toute la gamme des plus récentes propositions faites dans le sens de l'affirmation des

souverainetés autochtones. Par ailleurs, ce manuscrit représente une contribution à la science politique québécoise, canadienne et autochtone d'autant plus attendue qu'elle paraît en français, alors que peu de titres sont publiés sur ce sujet en dehors de l'anglophonie.

Écrits autochtones. Comprendre les enjeux des Premières Nations, des Métis et des Inuit au Canada

Chelsea Vowel (dir.), traduit de l'anglais par Mishka Lavigne, Montréal : Éditions Varia, 2021, pp. 374

Sabrina Bourgeois, Université Laval (sabrina.bourgeois.1@ulaval.ca)

« Je veux que ce livre puisse mener à de plus grandes discussions à la maison, en classe et au sein de groupes communautaires [...] Ces sujets [abordés dans l'ouvrage] sont difficiles. Parfois, il faudra simplement s'entendre pour ne pas être d'accord. Et, au bout de compte, nous devons encore nous demander comment vivre ensemble. Cela peut commencer seulement lorsque l'on comprend mieux les enjeux fondamentaux [des Premières Nations des Métis et des Inuit au Canada]. » (12)

C'est dans la foulée de la publication des rapports de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015) que Chelsea Vowel, autrice reconnue et enseignante à l'Université de l'Alberta, a rédigé trente-et-un essais qui abordent un large éventail de questions liées aux peuples autochtones. Écrit sous la forme de conversations avec ses lectrices et lecteurs, l'ouvrage engagé « donne de l'information de base, information dont les gens ont besoin pour faire avancer les relations entre les Autochtones et les non-autochtones » (319). C'est d'ailleurs avec un franc-parler – dont elle reconnaît volontiers qu'il est parfois « carrément sarcastique » (11) – qu'elle partage ses réflexions en tant que femme Métis.

Le livre est organisé en cinq thèmes, mais chaque essai d'une douzaine de pages se lit de façon autonome. Ensemble, ils permettent de mieux comprendre les structures politiques, juridiques et socio-économiques sous-tendant les enjeux qui touchent les peuples autochtones au Canada, mais aussi d'interroger les idées reçues sur celles-ci. L'autrice explore d'abord le vocabulaire des relations dans la première partie, revenant sur l'héritage historique des termes associés aux Autochtones (essai 1) et non-autochtones (essai 2), puis spécifie quels termes doivent être évités ou employés selon sa perspective. Dans la deuxième partie, elle aborde la question de la culture et de l'identité des Premières Nations (essai 3), des Métis (essai 4), des Inuit (essai 5), puis des personnes bispirituelles (essai 12). Cela lui permet de remettre en question ce qui est « acceptablement autochtone » (essai 6), de mobiliser des œuvres culturelles et des controverses récentes, afin de définir les limites à l'utilisation des symboles issus des cultures autochtones, avant de s'exprimer sur des enjeux saillants tels que ceux de l'appropriation culturelle et de la propriété intellectuelle (essais 7 à 11).

Le troisième thème – l'éclatement des mythes – identifie avec justesse les problématiques de l'image des Autochtones dans les médias et le récit national (essai 13), ainsi que les enjeux de reconnaissance des titres autochtones et son rôle sur l'égalité des chances (essai 14). L'autrice démystifie également des préjugés tenaces liés aux impôts, aux logements, à l'alcoolisme, à la théorie de l'évolution ainsi qu'aux traditions autochtones (essais 15 à 19). Elle illustre ensuite dans la quatrième partie la violence de l'État en sensibilisant les lectrices et lecteurs aux impacts